

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES  
SUR LES COMPTES ANNUELS**  
Exercice clos le 31 décembre 2013

**0390280**

**IREPS AQUITAINE**  
6 quai de Paludate  
33800 BORDEAUX



**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES  
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 31 décembre 2013

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2013, sur :

- le contrôle des comptes annuels de l'association IREPS AQUITAINE, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le bureau. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

**I. Opinion sur les comptes annuels**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.



## **II. Justification des appréciations**

En application des dispositions de l'article L.823-9 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Nous nous sommes particulièrement attachés à vérifier la conformité des options prises en matière de comptabilisation des subventions avec le plan comptable associatif notamment sur le plan du traitement des ressources non consommées à la date de clôture de l'exercice. Le traitement des fonds dédiés nous paraît conforme à la réglementation comptable.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

## **III. Vérifications et informations spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Trésorier et dans les documents adressés aux adhérents sur la situation financière et les comptes annuels.

Fait à Bordeaux,  
Le 5 mai 2014

**POUR LA SAS COMPAGNIE FIDUCIAIRE AUDIT**  
Commissaire aux comptes titulaire



**Olivier LAFON**  
Commissaire aux comptes

*Pièces annexées : Bilan, compte de résultat et annexe.*



## Bilan association

Vu le Commissaire aux Comptes

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2013 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2012 (12 mois)		Variation
	Brut	Amort. prov.	Net	Net	
<b>Immobilisations incorporelles</b>					
Frais d'établissement					
Frais de recherche et développement					
Concessions, brevets, droits similaires	18 730	16 635	2 095	295	1 800
Fonds commercial					
Autres immobilisations incorporelles					
Immobilisations incorporelles en cours					
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles					
<b>Immobilisations corporelles</b>					
Terrains					
Constructions					
Installations techniques, matériel et outillage industriels	11 366	11 090	275		275
Autres immobilisations corporelles	144 184	117 573	26 612	20 864	5 748
Immobilisations grevées de droit					
Immobilisations en cours					
Avances et acomptes sur immobilisations corporelles					
<b>Immobilisations financières</b>					
Participations					
Créances rattachées à des participations					
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille					
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres immobilisations financières	14 420		14 420	13 820	600
<b>TOTAL (I)</b>	<b>188 700</b>	<b>145 298</b>	<b>43 402</b>	<b>34 980</b>	<b>8 422</b>
<b>Stocks en cours</b>					
Matières premières, approvisionnements					
En-cours de production de biens et services					
Produits intermédiaires et finis					
Marchandises					
Avances et acomptes versés sur commandes					
Créances usagers et comptes rattachés	39 772	630	39 142	41 704	- 2 562
Autres créances					
. Fournisseurs débiteurs					
. Personnel					
. Organismes sociaux	408		408	4 055	- 3 647
. Etat, impôts sur les bénéfices					
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires					
. Autres	415 033		415 033	506 900	- 91 867
Valeurs mobilières de placement	49 462		49 462	48 958	504
Instruments de trésorerie					
Disponibilités	757 688		757 688	657 800	99 888
Charges constatées d'avance	1 819		1 819	9 243	- 7 424
<b>TOTAL (II)</b>	<b>1 264 181</b>	<b>630</b>	<b>1 263 551</b>	<b>1 268 660</b>	<b>- 5 109</b>
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)					
Primes de remboursement des emprunts (IV)					
Ecarts de conversion actif (V)					
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>1 452 881</b>	<b>145 928</b>	<b>1 306 953</b>	<b>1 303 640</b>	<b>3 313</b>

## Bilan association(suite)

Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2013 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2012 (12 mois)	Variation
<b>Fonds associatifs et réserves</b>			
Fonds propres			
. Fonds associatifs sans droit de reprise			
. Ecart de réévaluation			
. Réserves			
. Report à nouveau	-16 964	-10 179	- 6 785
. Résultat de l'exercice	11 364	-6 786	18 150
Autres fonds associatifs			
. Fonds associatifs avec droit de reprise			
. Apports	237 000	237 000	
. Legs et donations			
. Résultats sous contrôle de tiers financeurs			
. Ecart de réévaluation			
. Subventions d'investissement sur biens non renouvelables			
. Provisions réglementées			
. Droits des propriétaires (commodat)			
<b>TOTAL (I)</b>	<b>231 400</b>	<b>220 036</b>	<b>11 364</b>
Provisions pour risques et charges			
	49 254	47 198	2 056
<b>TOTAL (II)</b>	<b>49 254</b>	<b>47 198</b>	<b>2 056</b>
Fonds dédiés			
. Sur subventions de fonctionnement	594 885	560 500	34 385
. Sur autres ressources			
<b>TOTAL (III)</b>	<b>594 885</b>	<b>560 500</b>	<b>34 385</b>
<b>Dettes</b>			
Emprunts et dettes assimilées	10 295	13 727	- 3 432
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
Fournisseurs et comptes rattachés	76 016	106 499	- 30 483
Autres	301 740	355 679	- 53 939
Instruments de trésorerie			
Produits constatés d'avance	43 363		43 363
<b>TOTAL (IV)</b>	<b>431 414</b>	<b>475 906</b>	<b>- 44 492</b>
Ecart de conversion passif (V)			
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>1 306 953</b>	<b>1 303 640</b>	<b>3 313</b>
<b>Engagements reçus</b>			
Legs nets à réaliser			
. acceptés par les organes statutairement compétents			
. autorisés par l'organisme de tutelle			
Dont en nature restant à vendre			
<b>Engagements donnés</b>			



*Vu le Commissaire aux Comptes*

COMPTE DE RESULTAT

## Compte de résultat association

Présenté en Euros

	Exercice clos le 31/12/2013 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2012 (12 mois)		Variation	%
	France	Exportations	Total	Total		
<b>Produits d'exploitation</b>						
Ventes de marchandises						
Production vendue biens						
Production vendue services	95 780		95 780	113 524	- 17 744	-15,63
<b>Montants nets produits d'expl.</b>	<b>95 780</b>		<b>95 780</b>	<b>113 524</b>	<b>- 17 744</b>	<b>-15,63</b>
<b>Autres produits d'exploitation</b>						
Production stockée						
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation			1 542 963	1 523 960	19 003	1,25
Cotisations			530	940	- 410	-43,62
(+) Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs			551 015	598 226	- 47 211	-7,89
Autres produits			8	25	- 17	-68,00
Reprise de provisions			7 619	169	7 450	N/S
Transfert de charges			13 666	11 998	1 668	13,90
<b>Sous-total des autres produits d'exploitation</b>			<b>2 115 801</b>	<b>2 135 318</b>	<b>- 19 517</b>	<b>-0,91</b>
<b>Total des produits d'exploitation (I)</b>			<b>2 211 581</b>	<b>2 248 843</b>	<b>- 37 262</b>	<b>-1,66</b>
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun – Excédent transféré (II)						
<b>Produits financiers</b>						
De participations			5 633	2 029	3 604	177,62
D'autres valeurs mobilières et créances d'actif						
Autres intérêts et produits assimilés						
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges				1 443	- 1 443	-100
Différences positives de change						
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement			308	12 589	- 12 281	-97,55
<b>Total des produits financiers (III)</b>			<b>5 940</b>	<b>16 061</b>	<b>- 10 121</b>	<b>-63,02</b>
<b>Produits exceptionnels</b>						
Sur opérations de gestion			2 528	3 936	- 1 408	-35,77
Sur opérations en capital						
Reprises sur provisions et transferts de charges				2 063	- 2 063	-100
<b>Total des produits exceptionnels (IV)</b>			<b>2 528</b>	<b>5 999</b>	<b>- 3 471</b>	<b>-57,86</b>
<b>TOTAL DES PRODUITS (I + II + III + IV)</b>			<b>2 220 049</b>	<b>2 270 903</b>	<b>- 50 854</b>	<b>-2,24</b>
<b>SOLDE DEBITEUR = DEFICIT</b>				<b>-6 786</b>	<b>6 786</b>	<b>-100</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>			<b>2 220 049</b>	<b>2 277 689</b>	<b>- 57 640</b>	<b>-2,53</b>

	Exercice clos le 31/12/2013 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2012 (12 mois)	Variation	%
<b>Charges d'exploitation</b>				
Achats de marchandises				
Variations stocks de marchandises				
Achats de matières premières et autres approvisionnements				
Variations stocks matières premières et autres approvisionnements				
Autres achats non stockés	22 727	19 877	2 850	14,34
Services extérieurs	200 537	200 721	- 184	-0,09
Autres services extérieurs	133 747	190 125	- 56 378	-29,65
Impôts, taxes et versements assimilés	88 171	94 779	- 6 608	-6,97
Salaires et traitements	774 143	813 346	- 39 203	-4,82
Charges sociales	331 440	324 244	7 196	2,22
Autres charges de personnels	-7 859	15 664	- 23 523	150,17
Subventions accordées par l'association				
Dotations aux amortissements et aux dépréciations				
. Sur immobilisations : dotation aux amortissements	10 655	11 049	- 394	-3,57
. Sur immobilisations : dotation aux dépréciations				
. Sur actif circulant : dotation aux dépréciations	630		630	N/S
. Pour risques et charges : dotation aux provisions	2 056	29 319	- 27 263	-92,99
(-) Engagements à réaliser sur ressources affectées	585 400	557 050	28 350	5,09
Autres charges	66 639	12 588	54 051	429,39
<b>Total des charges d'exploitation (I)</b>	<b>2 208 285</b>	<b>2 268 762</b>	<b>- 60 477</b>	<b>-2,67</b>
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun – Déficit transféré (II)				
<b>Charges financières</b>				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
Intérêts et charges assimilées				
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières de placements				
<b>Total des charges financières (III)</b>				
<b>Charges exceptionnelles</b>				
Sur opérations de gestion	400	8 927	- 8 527	-95,52
Sur opérations en capital				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et provisions				
<b>Total des charges exceptionnelles (IV)</b>	<b>400</b>	<b>8 927</b>	<b>- 8 527</b>	<b>-95,52</b>
Participation des salariés aux résultats (V)				
Impôts sur les sociétés (VI)				
<b>TOTAL DES CHARGES (I + II + III + IV + V + VI)</b>	<b>2 208 685</b>	<b>2 277 689</b>	<b>- 69 004</b>	<b>-3,03</b>
<b>SOLDE CREDITEUR = EXCEDENT</b>	<b>11 364</b>		<b>11 364</b>	<b>N/S</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>2 220 049</b>	<b>2 277 689</b>	<b>- 57 640</b>	<b>-2,53</b>
<b>Evaluation des contributions volontaires en nature</b>				
Produits				
. Bénévolat				
. Prestations en nature				
. Dons en nature				
<b>Total</b>				
Charges				
. Secours en nature				
. Mise à disposition gratuite de biens et services				
. Prestations				

Vu le Commissaire aux Comptes

	Exercice clos le <b>31/12/2013</b> (12 mois)	Exercice précédent <b>31/12/2012</b> (12 mois)	Variation	%
. Personnel bénévole				
<b>Total</b>				

*Vu le Commissaire aux Comptes*

*Vu le Commissaire aux ~~Comptes~~*

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

**Annexe aux comptes annuels****Vu le Commissaire aux Comptes****PRESENTATION GENERALE**

L'association Instance Régionale d'Education et de Promotion de la Santé d'Aquitaine (IREPS Aquitaine) est une association régie par la Loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901. Elle est issue de la volonté de regroupement de cinq associations, traduite par la fusion des associations suivantes :

**a) L'association CODES 24 :**

Le CODES 24, association de loi 1901, était le relais du Comité Français d'Education pour la Santé (CFES) devenu institut depuis le 4 mars 2002 : Institut National de Prévention et d'Education pour la Santé (INPES).

Le CODES 24 a été créé en Dordogne en 1985 à l'initiative du directeur et d'un médecin inspecteur de la DDASS.

Sa mission consistait à diffuser la documentation issue du CFES, coordonner et assurer une médiation entre les différentes structures du domaine social.

**b) L'association CODES 40 :**

L'association d'Education pour la Santé des Landes a été créée en 1988 suite à l'initiative du médecin de santé scolaire de l'Inspection académique.

Un premier salarié a été recruté en 1992.

Il s'agissait à l'époque de diffuser principalement les supports de prévention du CFES. Progressivement des actions de prévention ont été mises en place.

Au vu de la dynamique de l'association, le directeur de la DDASS des Landes a proposé aux administrateurs de demander au CFES la « labellisation » en CODES, ce qui sera effectif en 1994.

A partir de 1998, le CODES a été soutenu dans ses missions et actions d'éducation pour la santé par l'Etat, l'Assurance Maladie et le Conseil Général des Landes.

Depuis, le CODES 40 investit de plus en plus les missions de coordination de plusieurs réseaux d'acteurs dans le champ médico-social et d'appui aux politiques publiques territoriales.

Vu le Commissaire aux Comptes

**c) L'association CODES 47 :**

20 juillet 1971 : constitution de l'Association Départementale d'Education Sanitaire et Sociale du Lot et Garonne, transformée à la création du CFES en Comité Départemental d'Education pour la Santé - CODES 47.

Animée par une équipe de bénévoles, l'association recrute avec le soutien financier de l'Etat en février 1994 un premier salarié.

Le CODES 47 répond dès lors aux appels à projets tant au niveau local, régional que national, et développe ses activités en adéquation avec les valeurs et les missions du CFES, puis à compter de 2002 de la Fédération Nationale d'Education pour la Santé (FNES).

**d) L'association CODES 64 :**

Le Comité départemental d'éducation pour la santé des Pyrénées Atlantiques - CODES 64 - a été créé le 30 juin 1978 par le Docteur Nancy, Médecin Inspecteur de la Protection Infantile Maternelle de la DDASS 64, et sous l'égide du Comité régional de Bordeaux.

Sa finalité première était de participer au développement de l'éducation sanitaire et sociale dans le cadre des programmes arrêtés par le CFES et dans le but de protéger et de promouvoir la santé de la population du département.

Dès lors, le CODES 64 fonctionne grâce à l'implication de bénévoles le plus souvent issus du secteur sanitaire.

En 1991, le CODES 64 embauche ses 2 premiers salariés : en janvier sur son siège social à Pau et en septembre au sein de l'antenne du Pays Basque.

Dès 1992, l'équipe s'agrandit par le recrutement en mars d'un 2ème salarié sur Pau.

**e) L'association CRAES-CRIPS Aquitaine :**

L'Association a été fondée en 1946 sous le nom de Société Française de Prophylaxie Sanitaire et Morale. Elle est devenue en 1957 Comité National d'Education Sanitaire et Sociale, puis en 1968, Centre Interdépartemental d'Education Sanitaire et Sociale – Région d'Aquitaine, et CRAES en 1981.

Le comité régional passera convention avec le Conseil général pour la création d'une section départementale qui se transformera en 1990 en Comité départemental. En 1993 le Comité départemental disparaîtra et désormais le CRAES en assurera la fonction.

L'association a ensuite fusionné en 2004 avec l'association le Centre Régional d'information et de Prévention Sida d'Aquitaine (CRIPS Aquitaine). A la suite de cette fusion, l'association s'est dénommée : Comité Régional d'Aquitaine d'Education pour la Santé -Centre Régional d'Information et de Prévention du Sida en Aquitaine.

L'IREPS Aquitaine a pour objet l'éducation et la promotion de la santé en Aquitaine.

Les missions de l'IREPS Aquitaine sont de :

**Vu le Commissaire aux Comptes**

- ✓ Contribuer à la mise en œuvre des politiques régionales de santé publique,
- ✓ Soutenir méthodologiquement les acteurs locaux au développement, à la gestion et à l'évaluation de projets,
- ✓ Documenter et communiquer sur les données probantes,
- ✓ Développer la recherche-action et favoriser les actions de subsidiarité sur les territoires ou des thématiques non couvertes en fonction des besoins,
- ✓ Former les acteurs au développement, à la gestion et à l'évaluation de projets,
- ✓ Produire des données contribuant à l'analyse locale des besoins en éducation pour la santé et le repérage des leviers d'action.



**EVENEMENT SIGNIFICATIF DE L'EXERCICE**

Aucun évènement ayant une incidence significative sur les états financiers et leur comparabilité par rapport à l'exercice précédent n'est à mentionner sur l'exercice.

**Vu le Commissaire aux Comptes**

**PRINCIPES – REGLES ET METHODES COMPTABLES**

L'exercice social clos le 31/12/2013 a une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 1 306 953,12 euros.

Les notes et tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Sauf indication contraire, les montants sont exprimés en Euros.

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Les comptes annuels ont été établis en application des règles du Plan comptable général et des modalités spécifiques d'établissement des comptes annuels des Associations et Fondations, (Règlement du CRC n° 99-01 du 16/02/99 et ses règlements modificatifs).

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

## I. PRINCIPES

*Vu le Commissaire aux Comptes*

### ➤ Principes généraux

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2013 ont été élaborés et présentés conformément à la réglementation française en vigueur, aux dispositions du Code de Commerce et du plan comptable général à jour des règlements du comité de la réglementation comptable et dans le respect du principe de prudence.

## II. REGLES ET METHODES COMPTABLES

### ➤ Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée de vie prévue.

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES	MODE (L/D)	DUREE
Logiciels informatiques	L	1 à 3 ans
Matériels	L	5 ans
Agencements aménagements	L	7 ans
Matériel bureau et informatique	L	3 à 5 ans
Mobilier de bureau	L	5 à 7 ans

Par ailleurs, compte tenu de la politique d'utilisation maximale des immobilisations avec une mise au rebut des immobilisations obsolètes, des durées d'amortissements retenues, aucune valeur résiduelle n'a été prise en compte dans les bases d'amortissement.

### ➤ Absence d'immobilisations décomposables

L'analyse de chaque catégorie d'immobilisations n'a fait ressortir aucune immobilisation ayant un caractère décomposable, c'est-à-dire une immobilisation qui possède un ou plusieurs éléments significatifs dont la durée d'utilisation est différente de la structure principale de l'immobilisation.

Vu le Commissaire aux Comptes

➤ **Immobilisations financières**

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires.

Les frais d'acquisition d'immobilisations financières sont comptabilisés en charges.

➤ **Evaluation des stocks**

Les stocks sont évalués au Coût Moyen Pondéré.

Les stocks sont dépréciés si leur taux de rotation est faible. Il n'y a pas de dépréciation comptabilisée sur l'exercice.

➤ **Créances, dettes et liquidités**

Les créances, dettes et liquidités sont évaluées pour leur valeur nominale.

Pour les créances, une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire (en pratique la valeur probable de recouvrement) est inférieure à la valeur comptable.

➤ **Valeurs mobilières de placement**

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires.

➤ **Provisions pour risques et charges**

Les provisions pour risques et charges sont évaluées en fonction du risque estimé par l'association en tenant compte des derniers éléments connus à la date d'arrêté et conformément au principe de prudence.

La différence entre le risque estimé et le risque maximal, correspondant par exemple aux demandes des parties adverses en cas de litige, correspond à un passif éventuel mentionné en annexe du tableau des provisions pour risques et charges.

➤ **Traitement comptable des subventions d'exploitation et fonds dédiés**

Les subventions de fonctionnement sont comptabilisées en produits sur l'année de référence.

Les subventions accordées et non perçues à la date de la clôture sont comptabilisées en produits à recevoir.

**Vu le Commissaire aux Comptes**

Conformément au plan comptable associatif, les subventions allouées à un budget spécifique non entièrement réalisées font l'objet d'une écriture de dotation aux fonds dédiés pour la partie restant à engager, dans la mesure où le financeur a consenti la consommation de ces fonds sur l'exercice suivant.

Lorsque le financeur refuse le report de consommation des fonds sur l'exercice suivant, le reliquat de subvention non consommé est constaté en subvention à reverser.

Les subventions rattachées à des périodes postérieures à la date de clôture sont retraitées en produits constatés d'avance.

## NOTES SUR LE BILAN ACTIF

Vu le Commissaire aux Comptes

1) Actif immobiliséa) Valeur brute des immobilisations :

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :

Immobilisations brutes = 189 000 €

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	22 380	1 698	5 348	18 730
Immobilisations corporelles	151 246	15 910	11 606	155 550
Immobilisations financières	13 820	700	100	14 420
<b>TOTAL</b>	<b>187 446</b>	<b>18 308</b>	<b>17 054</b>	<b>188 700</b>

b) Amortissements et provisions des immobilisations :

Amortissements et provisions d'actif = 145 298 €

Amortissements et provisions	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	22 085		5 450	16 635
Immobilisations corporelles	130 382	10 655	12 374	128 663
Titres mis en équivalence				
Autres Immobilisations financières				
<b>TOTAL</b>	<b>152 467</b>	<b>10 655</b>	<b>17 824</b>	<b>145 298</b>

c) Immobilisations nettes à la clôture :

Détail des immobilisations et amortissements en fin de période

Nature des biens immobilisés	Montant	Amortis.	Valeur nette
Logiciels informatiques	18 730	16 635	2 095
Matériels	11 366	11 090	276
Agencements aménagements	15 521	7 043	8 478
Matériel bureau et informatique	74 048	61 637	12 411
Mobilier de bureau	54 614	48 893	5 721
<b>TOTAL</b>	<b>174 279</b>	<b>145 298</b>	<b>28 981</b>

2) *Etat des créances = 471 451 €*

Etat des créances	Montant brut	A un an	A plus d'un an
Actif immobilisé	14 420		14 420
Actif circulant & charges d'avance	457 031	457 031	
<b>TOTAL</b>	<b>471 451</b>	<b>457 031</b>	<b>14 420</b>

3) *Provisions pour dépréciation = 630 €*

Vu le Commissaire aux Comp.

Nature des provisions	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Stocks et en-cours				
Comptes de tiers	6 750	630	6 750	630
Comptes financiers				
<b>TOTAL</b>	<b>6 750</b>	<b>630</b>	<b>6 750</b>	<b>630</b>

4) *Produits à recevoir par postes du bilan = 15 893 €*

Produits à recevoir	Montant
Immobilisations financières	
Clients et comptes rattachés	11 556
Autres créances	4 427
Disponibilités	
<b>TOTAL</b>	<b>15 893</b>

5) *Charges constatées d'avance = 1 819 €*

Les charges constatées d'avance ne sont composées que de charges ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

## NOTES SUR LE BILAN PASSIF

Vu le Commissaire aux Comptes

1) Provisions = 49 254 €

Nature des provisions	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Provisions réglementées				
Provisions pour risques & charges	47 198	2 056		49 254
<b>TOTAL</b>	<b>47 198</b>	<b>2 056</b>		<b>49 254</b>

2) Etat des dettes = 431 414 €

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit	10 295	3 432	6 863	
Dettes financières diverses				
Fournisseurs	76 016	71 768	4 248	
Dettes fiscales & sociales	291 693	291 703		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes	10 047	5 249	4 788	
Produits constatés d'avance	43 363	43 363		
<b>TOTAL</b>	<b>431 414</b>	<b>415 515</b>	<b>15 899</b>	

3) Charges à payer par postes du bilan = 208 970 €

Charges à payer	Montant
Emp. & dettes établ. de crédit	
Emp. & dettes financières div.	
Fournisseurs	57 082
Dettes fiscales & sociales	151 888
Autres dettes	
<b>TOTAL</b>	<b>208 970</b>

## DETAIL DES POSTES CONCERNES PAR LE CHEVAUCHEMENT D'EXERCICE

Les comptes détaillés dans les tableaux suivants concernent les écritures comptables relatives à l'indépendance des exercices.

## 1) Produits à recevoir = 15 993 €

Vu le Commissaire aux Comptes

Produits à recevoir sur clients et comptes rattachés	Montant
Clients, factures à établir (418100000)	11 556
<b>TOTAL</b>	<b>11 566</b>

Produits à recevoir sur autres créances	Montant
Produits à recevoir (468700000)	
Autres produits à recevoir (468700000)	4 427
<b>TOTAL</b>	<b>4 427</b>

## 2) Charges constatées d'avance = 1 819 €

Charges constatées d'avance	Montant
Charges constatées d'avance (486000000)	1 819
<b>TOTAL</b>	<b>1 819</b>

## 3) Charges à payer = 251 253 €

Dettes fournisseurs et comptes rattachés	Montant
Fournisseurs Fnp (408100000)	57 082
<b>TOTAL</b>	<b>57 082</b>

Dettes fiscales et sociales	Montant
Prov. Congés payés (428200000)	75 236
Prov. Repos comp (428210000)	7 350
Prov. RTT (428215000)	16 687
Prov. Prime précarité CDD (428620000)	
Charges sociales s/ congés à payer (438200000)	31 599
Charges sociales s/ repos compensateur (428210000)	3 087
Prov ch soc cp (438215000)	7 008
Ch. Soc. Sur prime précarité (438620000)	
Ch. Fiscales s/ prov. CP (448200000)	8 276
Ch. Fiscales s/ repos compensateur (448210000)	809
Ch. Fiscales s/ prov. RTT (448215000)	1 836
Ch. Fiscales s/ prov. Précarité (448620000)	
<b>TOTAL</b>	<b>151 888</b>



## AUTRES INFORMATIONS

Vu le Commissaire aux Comptes

➤ Rémunération des dirigeants

L'article 20 de la loi 2006-506 du 26 mai 2006 relatif au volontariat associatif et à l'engagement éducatif prévoit une meilleure transparence et une plus grande précision dans l'affichage des rémunérations des dirigeants.

L'article 20 stipule que les associations dont le budget annuel est supérieur à 150.000 euros et recevant plus de 50.000 euros de subvention de l'état ou d'une collectivité territoriale doivent publier chaque année les rémunérations des trois plus haut cadres dirigeants bénévoles et salariés ainsi que les avantages en nature.

Les dirigeants au sens juridique du terme, c'est-à-dire les administrateurs, sont bénévoles et ne perçoivent, le cas échéant que des remboursements de frais justifiés.

La divulgation de la rémunération des trois plus hauts cadres « dirigeants » salariés, reviendrait à donner une rémunération individuelle et, à ce titre, cette information ne sera pas présentée en annexe.

➤ Tableau des effectifs

Catégories de salariés	Salariés
Cadres	5,69
Non cadres	22,42
<b>TOTAL</b>	<b>28,11</b>

Les effectifs ci-dessus sont exprimés en équivalent temps plein (ETP).

➤ Engagements pris en matière de retraiteOption retenue :

Les engagements en matière de départ à la retraite sont conformes aux obligations légales et réglementaires en la matière en France et découlent de l'application de l'accord d'entreprise en vigueur au sein de l'association.

Les engagements de l'association en matière de retraite et d'indemnité de départ à la retraite, sont déterminés en appliquant une méthode tenant compte des salaires projetés de fin carrière, du taux de rotation du personnel, de l'espérance de vie et d'hypothèses actuarielles.

Ces engagements font l'objet d'une provision comptable et leur montant est indiqué en annexe.

Les hypothèses actuarielles retenues sont les suivantes :

\* Taux :

- Taux d'actualisation net d'inflation : 3,17 %
- Taux de croissance des salaires : 1,00 %
- Taux de charges sociales : 43,00 %

Vu le Commissaire aux Comptes

\* Age de départ à la retraite : 60-67 ans

\* Turn over :

- Un taux de rotation de moyen a été retenu pour l'ensemble du personnel.

Compte tenu des hypothèses retenues ci-dessus, les engagements en matière d'indemnité de départ à la retraite s'élèvent au 31/12/2013 à 49.254,03 euros.

➤ **Droit individuel à la formation**

La loi 2004-391 du 4 mars 2004 relative à la formation professionnelle a instauré un droit individuel à la formation (DIF).

Ce droit se cumule par année civile sur une durée maximum de 6 ans.

Les engagements de l'association en matière de droit individuel à la formation figurent en engagements hors bilan.

A la clôture de l'exercice, le nombre d'heures acquis par les salariés au titre du Droit individuel à la formation s'élève à 3075,90 heures.

➤ **Bénévolat**

L'association n'a pas valorisé le travail des bénévoles.

➤ Mouvements des fonds propres

Vu le Commissaire aux Comptes

	Montants
Fonds associatifs au 31/12/2012	220 036
Report à nouveau débiteur	-16 964
Excédent 2013	11 364
<b>Total des fonds associatifs et réserves au 31/12/2013</b>	<b>231 400</b>

➤ Honoraires du commissaire aux comptes

Conformément au décret n° 2008-1487 du 30 décembre 2008, le montant des honoraires du commissaire aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice clos au 31 décembre 2013 est de 4.310 euros.

➤ Tableau de suivi des fonds dédiés

Actions	Fonds à engager en début d'exercice	Utilisation en cours d'exercice	Engagement à réaliser sur ressources affectées	Fonds restants à engager en fin d'exercice
SANTE ENVIRT FORMONS NOUS	250			250
DISCRIMINATION	3 200	3 200		
PRECEPS 2012	250 000	250 000		
PEPS	107 600	107 600		
CPO	34 000	24 765		9 235
PNNS	35 800	35 800		
SANTE	38 100	38 100		
AIDE ALIMENTAIRE	4 200	4 200		
FRUIT A LA RECREE	1 500	1 500		
ATELIERS SANTE	400	400		
AIDES AUX AIDANTS	9 550	9 550		
BDMC	2 700	2 700		
DENUTRITION EHPAD	4 100	4 100		
PARLONS EN	6 000	6 000		
PRF 24	5 600	5 600		
ESTIME DE SOI	1 800	1 800		
PANIER VERT	14 200	14 200		
ACTIVITE PHYSIQUE	14 700	14 700		
VIE AFF	5 700	5 700		
NUTRITION CRECHE	4 000	4 000		
PORTAIL ENVIRONNEMENT	3 800	3 800		
CENTRE SANTE	13 300	13 300		
INPES-PRECEPS 2013			220 000	220 000
FORMATION ACTION PROJET EPS			10 000	10 000
ARS ACCOMPAGNEMENT PROJET EPS			30 000	30 000
INPES PRECEPS 2013			81 500	81 500
ARS-CPO			20 550	20 550

Actions	Fonds à engager en début d'exercice	Utilisation en cours d'exercice	Engagement à réaliser sur ressources affectées	Fonds restants à engager en fin d'exercice
ARS-PNNS			38 400	38 400
ARS-SANTE ENVIRT			13 300	13 300
AIDES ALIMENTAIRE			3 050	3 050
FRUIT A LA RECREE			4 000	4 000
GROUPE DE PAROLE			600	600
RESPECT 2013			800	800
AIDES AUX AIDANTS			6 000	6 000
BDMC			6 300	6 300
DENUTRITION EHPAD			4 300	4 300
ICAPS			6 900	6 900
VIE AFFECTIVE ET SEX			9 450	9 450
NUTRITION CRECHE			8 150	8 150
HABITAT SANTE			21 900	21 900
VIEILLIR BONNE FORME			1 750	1 750
GRANDIR EN SANTE			4 750	4 750
SANTE BIEN ETRE			1 000	1 000
SOUTIEN AUX PROFS			3 550	3 550
DEV COMP PSY JEUNE			4 600	4 600
IMAGE DU CORP			59 050	59 050
IMAGE DE SOI			7 600	7 600
METHODOLOGIE LANDE			11 050	11 050
PRJET CLS MONTOIS			6 850	6 850
<b>TOTAL</b>	<b>560 500</b>	<b>551 015</b>	<b>585 400</b>	<b>594 885</b>

*Vu le Commissaire aux Comptes*